

Elisabeth CAMPMAJO-SOULIÉ

- EXPERT-COMPTABLE
Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées
- COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE
LE COULOUMIÉ - LABARRE
09000 FOIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/06/2020

Elisabeth CAMPMAJO-SOULIÉ

- **EXPERT-COMPTABLE**
Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées
- **COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARIEGE
LE COULOUMIE - LABARRE
09000 FOIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/06/2020

A l'Assemblée Générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARIEGE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARIEGE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » annexée au présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

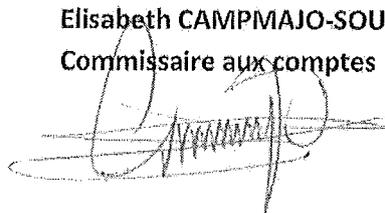
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à SAINT JEAN DE VERGES

Le 12 mars 2021

Elisabeth CAMPMAJO-SOULIÉ
Commissaire aux comptes



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

FED. DEPART. CHASSEURS ARIEGE

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

ACTIF	Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020			01/07/2018 au 30/06/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres Immobilisations incorporelles	17 960,49	17 960,49		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	240 991,83	109 939,61	131 052,22	134 127,63
Constructions	899 957,06	857 154,65	42 802,41	30 252,37
Installations techniques, matériels	247 157,27	169 268,16	77 889,11	27 956,69
Autres immobilisations corporelles	187 647,96	151 848,95	35 799,01	18 832,48
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	1 772,00		1 772,00	1 744,46
Prêts	7 075,10		7 075,10	7 575,10
Autres Immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 602 561,71	1 306 171,86	296 389,85	220 488,73
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 798,31		1 798,31	759,33
Créances reçues par legs ou donations	18 770,79	7 130,00	11 640,79	39 831,08
Autres	169 827,45		169 827,45	23 740,77
Valeurs mobilières de placement	866 497,80		866 497,80	686 497,80
Disponibilités	241 820,25		241 820,25	414 602,54
Charges constatées d'avance (3)	18 053,62		18 053,62	16 834,78
TOTAL (III)	1 316 768,22	7 130,00	1 309 638,22	1 182 266,30
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 919 329,93	1 313 301,86	1 606 028,07	1 402 755,03

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

E. CAMPMAJO
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

BILAN PASSIF

FED. DEPART. CHASSEURS ARIEGE

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

PASSIF	Du 01/07/2019 au 30/06/2020	Du 01/07/2018 au 30/06/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres	224 394,28	224 394,28
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	924 409,79	780 170,90
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	59 189,75	144 238,89
	<i>Situation nette</i> 1 207 993,82	<i>1 148 804,07</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	10 683,71	11 246,75
Provisions réglementées		
	TOTAL (I) 1 218 677,53	1 160 050,82
Comptes de liaison		
	TOTAL (II)	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	139 875,58	
	TOTAL (III) 139 875,58	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (IV)	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142,73	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 696,00	12 452,31
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	141 993,33	140 663,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	91 642,90	89 588,87
Produits constatés d'avance		
	TOTAL (V) 247 474,96	242 704,21
Ecarts de conversion passif		
	(VI)	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) 1 606 028,07	1 402 755,03

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

247 474,96
142,73

242 704,21

E. CAMPMAJO
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

FED. DEPART. CHASSEURS ARIEGE

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/19 au 30/06/20	Du 01/07/18 au 30/06/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	536 491,22	564 487,00
Ventes de biens	5 088,50	4 711,00
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	419 540,93	511 620,66
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	336 004,83	109 257,41
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	24 439,15	221 797,37
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	94 051,69	1 796,06
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 415 616,32	1 413 669,50
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	6 872,97	11 419,68
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	269 773,40	287 129,41
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	286 009,29	365 659,39
Aides financières	37 489,45	28 555,46
Impôts, taxes et versements assimilés	32 799,65	30 530,09
Salaires et traitements	342 589,47	353 781,40
Charges sociales	153 673,81	163 826,01
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	47 165,16	39 381,16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	7 130,00	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	139 875,58	
Autres charges	52 197,57	9 141,64
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 375 576,35	1 289 424,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	40 039,97	124 245,26
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 771,98	19 395,60
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	15 771,98	19 395,60

COMPTE DE RÉSULTAT

FED. DEPART. CHASSEURS ARIEGE

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

Du 01/07/19
au 30/06/20

Du 01/07/18
au 30/06/19

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)

RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)

15 771,98

19 395,60

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Reprises sur provisions et transferts de charges

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)

4 484,30

3 083,36

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)

65,00

304,00

33,50

972,33

98,50

1 276,33

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)

4 385,80

1 807,03

Impôt sur les bénéfices

1 008,00

1 209,00

SOLDE INTERMÉDIAIRE

59 189,75

144 238,89

TOTAL DES PRODUITS

1 435 872,60

1 436 148,46

TOTAL DES CHARGES

1 376 682,85

1 291 909,57

EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)

59 189,75

144 238,89

* Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

4 385,80

1 807,03

Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020 dont le total est de 1 606 028 euros et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des comptes de produits est de 1 435 873 euros et dégagant un résultat de 59 190 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

1-1 Evénements principaux

- Réforme financière de la Chasse

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

En ce qui concerne la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège, les principaux éléments suivants impactent les comptes pour la première fois à compter du 1er juillet 2019 :

- En ce qui concerne les produits, la mise en place d'un permis national dit « à 200 € » a augmenté considérablement le nombre de permis nationaux souscrits par les chasseurs de la fédération. Le nombre de permis nationaux souscrits en 2018/2019 était de 239, il est de 2 656 en 2019/2020.

Cette souscription de permis nationaux se fait au détriment du timbre fédéral et du timbre grand gibier départementaux. Le nombre de timbres fédéraux en 2018/2019 était de 5 715, il est de 2 807 en 2019/2020. Les timbres grand gibier souscrits en 2019/2020 sont de 2 503 contre 5 466 en 2018/2019.

Les adhérents souscrivant à un permis national n'ont plus la nécessité de souscrire un timbre bi-départemental ni de timbre temporaire. A ce titre, les baisses de ressources sur les timbres bi-départementaux sont de 38 528 euros et celles relatives aux timbres temporaires sont de 6 542 euros

Par ailleurs, la fédération nationale des chasseurs assure une contribution financière à la fédération départementale pour un montant fixe de 73 000 euros qui s'applique depuis le 1er juillet 2019. Les textes ont par ailleurs rendu obligatoire une contribution territoriale liée aux dégâts qui représente une somme de 0 euros dans les comptes clos le 30/06/2020.

- Cette réforme financière impacte également les charges : la cotisation à la FNC est passée de 28 036 euros à 1000 euros. La cotisation à la FRC est passée de 15 431 euros à 500 euros.

- En ce qui concerne les charges, la fédération départementale procède désormais au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 28 260 euros financé intégralement par une contribution financière du même montant de la fédération nationale.

FED. DEPART. CHASSEURS ARIEGE

Exercice clos le 30/06/2020

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

a - La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

b - Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes. Pour les services généraux et les services dégâts la comparaison est effectuée entre la comptabilité analytique de l'exercice clos le 30/06/2020 et la comptabilité générale de l'exercice clos le 30/06/2019.

Dans ces conditions la comparabilité notamment sur les comptes d'actif et de passif peut ne pas être totalement assurée.

c - En ce qui concerne la section analytique éco contribution celle-ci n'a pas de comparatif avec l'exercice précédent l'activité ayant commencé au cours de l'exercice 2019/2020. La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en oeuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général. Au 30/06/2020 aucun projet initié au cours de l'exercice n'a été finalisé.

Crise sanitaire et économique

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association fédération départementale des chasseurs de l'Ariège sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise. L'impact financier au 30/06/2020 n'apparaît pas significatif dans la mesure où l'ensemble des recettes de l'exercice avaient été encaissées avant le début de la crise. Par contre, l'obligation de confinement a réduit les activités de la fédération et peut donc avoir impacté l'évolution de certaines charges.

1-2 Faits postérieurs

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, l'association met en oeuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG) et des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	18 337		377	17 960
Immobilisations corporelles	1 522 849	123 572	70 667	1 575 754
Immobilisations financières	9 320	28	500	8 847
Total	1 550 506	123 600	71 544	1 602 562
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18 337		377	17 960
Immobilisations corporelles	1 311 680	44 481	67 949	1 288 211
Total	1 330 017	44 481	68 326	1 306 172

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	7 075		7 075
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 798	1 798	
Autres créances	188 598	188 598	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 798
Autres créances	17 081
Disponibilités	154 981
Total	173 860

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

E. CAMPAJO
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

Note sur le bilan passif

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Établissements de crédit	143	143		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 696	13 696		
Dettes fiscales et sociales	141 993	141 993		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	91 643	91 643		
Produits constatés d'avance				
Total	247 475	247 475		

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 696
Dettes fiscales et sociales	108 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	91 643
Total	213 923

E. CAMPMAJO
COMMISSAIRE-AUX
COMPTES

Engagements financiers

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 208 443,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Elle s'élevait à 194 688,00 Euros à la fin de l'exercice précédent.

E. CAMPMAJO
COMMISSAIRE AUX
COMPES